

INSEE CENTRE

INFO



Extension des aires urbaines en région Centre et nouveaux espaces périurbains

Entre 1999 et fin 2004, le mouvement de périurbanisation s'amplifie en région Centre, ainsi qu'en témoigne l'évolution des déplacements domicile-travail des salariés. La population augmente loin des villes-centres, dans les couronnes périurbaines et à leur périphérie. Dans les communes potentiellement rattachées à l'espace périurbain, de nouveaux actifs s'installent, souvent de classes moins favorisées. Les contrastes entre les territoires se renforcent. Les pôles urbains concentrent toujours plus d'activités, surtout dans le commerce et les services. Les espaces périurbains affirment leur caractère résidentiel. Les aires urbaines d'Orléans, Tours et Bourges progressent fortement, en partie grâce à la présence de pôles d'emploi secondaires. Celles de Blois ou de Chartres s'étendent peu et les actifs qui y résident sont de plus en plus attirés par des pôles d'emploi extérieurs.

Michael Lévi-Valensin

En région Centre, comme ailleurs, les actifs s'installent de plus en plus loin de leur lieu de travail, situé généralement à proximité des pôles d'emploi. L'allongement des distances au lieu de travail de la population salariée et l'intensification des navettes observés entre 1999 et fin 2004 préfigurent les nouveaux contours des aires urbaines (voir définitions, encadré *Pour comprendre ces résultats*). En région Centre, celles-ci se sont globalement étendues, mais pas toutes avec la même ampleur.

Les aires urbaines d'Orléans, Tours et Bourges s'étendent fortement

L'aire d'Orléans se développe concentrément partout sauf au sud. Tours gagne du terrain vers l'ouest et vers le nord jusqu'aux frontières régionales. Mais c'est l'aire de Bourges qui s'est le plus étendue, en direction d'Issoudun et surtout vers l'est. Certaines aires d'attraction se rejoignent et pourraient être absorbées à l'avenir. Ainsi, encore plus qu'en 1999,

Le Centre, une région tournée vers l'extérieur

En 2004, sur les 869 000 salariés de la région Centre, 71 % quittent leur commune de résidence pour se rendre à leur travail. Avec un salarié sur dix travaillant dans une autre région, le Centre est la deuxième région la plus « exportatrice » de main-d'œuvre après la Picardie. En revanche, le Centre attire peu d'actifs d'autres régions, qui viennent occuper un emploi sur vingt. L'attraction francilienne est très importante : deux tiers des sortants se dirigent vers l'Île-de-France et l'on compte cinq fois plus de sorties vers cette région que d'entrées franciliennes en région Centre. Les habitants du Centre qui travaillent dans une autre région sont plutôt des hommes (les deux tiers), cadres ou professions intermédiaires, beaucoup moins souvent des employés ou des ouvriers.

Amboise paraît faire la jonction entre Tours et Blois. Quant à l'aire de Vendôme, elle s'est étendue en direction de Blois, et celle de Châteaudun vers Orléans. Issoudun assure également une certaine continuité entre Bourges et Châteauroux : leurs couronnes périurbaines se sont rejoints.

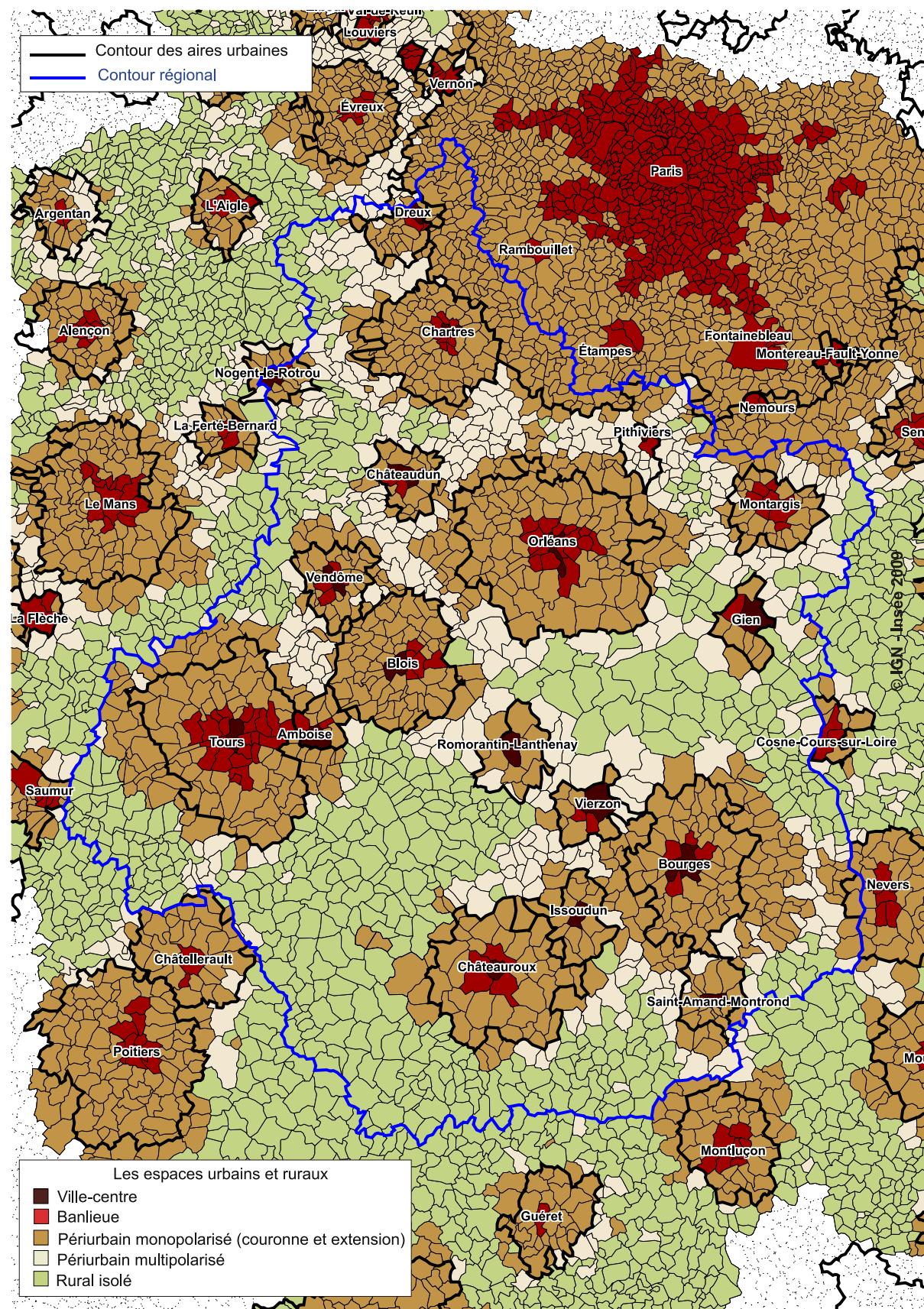
En revanche, d'autres aires se sont étendues plus modérément. Blois et Saint-Amand-Montrond ont une faible extension vers le sud, Chartres dans sa partie ouest et Châteauroux de toutes parts.

Par endroits, l'aire d'influence s'est stabilisée. C'est le cas d'aires plus petites comme Dreux, Vierzon, Romorantin-Lanthenay, Montargis, Gien ou Nogent-le-Rotrou. L'aire de Pithiviers s'est même rétractée depuis 1999 et se résume simplement à la ville-centre.

L'aire d'influence de Paris se rapproche

En 1999, l'aire urbaine de Paris butait déjà sur celles de Dreux et de Chartres ; elle se rapproche maintenant de

Extension des aires urbaines de la région Centre



Source : Insee, DADS 2004

celle d'Orléans et progresse surtout vers le sud, en absorbant Nemours dans la Seine-et-Marne et en rejoignant l'aire de Montargis.

À l'est du département du Cher, les actifs sont plus attirés par Nevers

(Nièvre) que par Bourges. L'aire d'attraction de Nevers empiète dans le Cher en direction de celle de Bourges.

La population s'installe loin des pôles

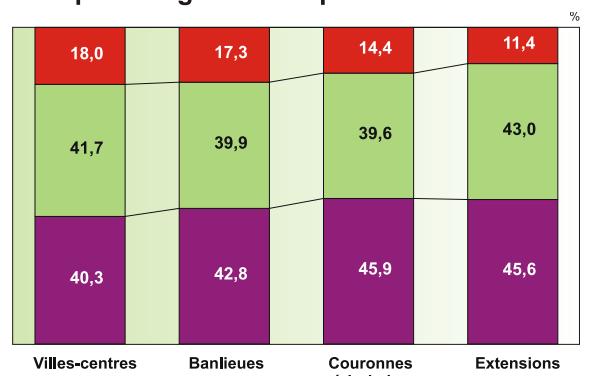
La population est de moins en moins dense à mesure que l'on s'éloigne des villes-centres. En 2006, sur l'ensemble des villes-centres de la région, la densité de population atteint plus de 1 030 habitants au km² et, dans les banlieues, 364 habitants au km². Elle n'est, dans les couronnes périurbaines, que de 45 habitants au km² et, sur l'ensemble des extensions, de 33 habitants au km².

Toutefois, depuis 1999 la majorité des villes-centres perd des habitants pendant que la population des banlieues et surtout celle des couronnes périurbaines s'accroît (respectivement + 3,6 % et + 7,7 %). La population des ménages poursuit sa progression en périphérie des aires urbaines avec une augmentation de 7 % dans les extensions, soit un rythme presque équivalent à celui des couronnes périurbaines.

Les couronnes périurbaines attirent les classes moyennes, leurs extensions les populations moins favorisées

Le coût du foncier peut expliquer qu'une part plus importante de la population des classes moyennes ou moins favorisées aille vivre à la périphérie des villes plutôt qu'en leur centre. Dans les extensions des aires urbaines, en raison de l'installation de nombreux chômeurs et retraités, deux tiers seulement des nouveaux arrivants sont des actifs occupés ; ils sont trois quarts dans les couronnes périurbaines.

Répartition des nouveaux arrivants actifs par catégorie socioprofessionnelle



■ Professions intermédiaires et ouvriers qualifiés ■ Cadres et professions intellectuelles supérieures
■ Employés et ouvriers non qualifiés

Note de lecture : dans les extensions de la région Centre, 11,4 % des actifs qui se sont installés entre 2001 et 2006 sont des cadres.

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Répartition de l'emploi salarié par secteur au 01.01.2005

	Nombre	%					Total
		Industrie	Construction	Commerce	Services		
Ville-centre	345 889	16,1		3,6		10,5	69,8 100,0
Banlieue	188 529	19,6		8,7		20,9	50,8 100,0
Couronne périurbaine	71 864	29,2		14,0		13,1	43,7 100,0
Extension de l'aire urbaine	29 858	31,4		9,8		12,8	46,0 100,0

Source : Insee, Clap 2005 (champ ICS)

Les classes moyennes, professions intermédiaires et ouvriers qualifiés, s'installent davantage en zone périurbaine. Les ouvriers non qualifiés et les employés sont en proportion plus nombreux à venir résider dans les nouveaux espaces périurbains, plus éloignés. À l'opposé, les cadres et les professions intellectuelles supérieures forment une part relativement faible parmi les actifs nouvellement installés à la périphérie des pôles.

Les emplois se concentrent toujours dans les pôles urbains

Malgré le mouvement de déconcentration de la population, les emplois restent rassemblés dans les pôles. Dans

encore plus présente, surtout l'agroalimentaire et les biens intermédiaires. En revanche, la construction, fortement représentée dans les couronnes périurbaines, l'est beaucoup moins dans les extensions au profit des établissements de services. Les activités destinées directement à la population sont donc mieux implantées dans les extensions, surtout dans les domaines de la santé, de l'action sociale et du commerce de détail.

L'espace périurbain renforce sa vocation résidentielle

Contrairement au périurbain, les pôles urbains sont des lieux où l'on « travaille plus que l'on ne dort ». Ainsi, avec res-

Nombre d'emplois pour 100 actifs résidents

	Blois	Bourges	Chartres	Châteauroux	Orléans	Tours	Ensemble
Ville-centre	192	150	160	125	138	136	144
Banlieue	110	128	89	143	118	107	109
Couronne périurbaine	42	48	52	74	48	45	47
Extension de l'aire urbaine	64	64	27	36	74	59	60

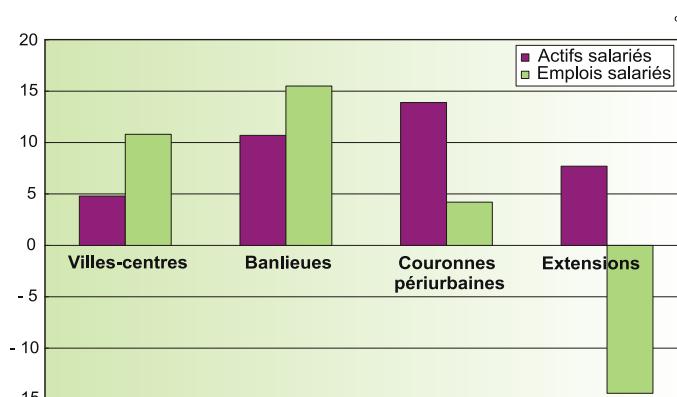
Source : Insee, DADS 2004

l'espace urbain, plus de la moitié des emplois salariés proposés sont situés en ville-centre. Leur nombre diminue à mesure que l'on s'en éloigne. Le secteur d'emploi varie selon les composantes de l'espace. La part des emplois salariés dans l'industrie et la construction s'accroît quand on passe des villes-centres aux couronnes périurbaines tandis que le poids des services diminue. Dans les extensions, l'industrie, consommatrice d'espace, est

pectivement 1,5 et 1,1 emplois par actif, les emplois l'emportent sur les actifs résidents dans les villes-centres et dans les banlieues. À l'opposé, avec près de 2 actifs pour 1 emploi, les couronnes périurbaines sont d'importants « réservoirs d'actifs ». Leurs extensions ont un caractère légèrement moins résidentiel, l'écart entre emplois et actifs semble alors se réduire.

Cette opposition entre les pôles urbains et les espaces périurbains n'est pas un phénomène récent. La concentration des emplois dans les villes et des actifs dans le périurbain s'est accentuée depuis 1999. Le nombre de salariés résidents s'est accru dans toutes les composantes des espaces urbains.

Évolution des actifs et des emplois entre 1999 et 2004



Sources : Insee, DADS 2004 - Recensement de la population 1999

À l'intérieur des aires urbaines, l'évolution est d'autant plus importante que l'on s'éloigne des villes-centres. Dans les extensions elle s'infléchit, passant de + 13 % dans les couronnes périurbaines à + 8 %. L'emploi salarié proposé dans ces territoires ne suit pas les mêmes tendances que la population active salariée. Il se renforce dans les pôles urbains, résiste dans les couronnes périurbaines, mais chute fortement dans les extensions, notamment celles de Bourges et de Tours.

Ainsi, le taux de couverture de l'emploi (nombre d'emplois par actif) a augmenté dans la plupart des villes-centres et des banlieues (entre 5 et 8 emplois en plus pour 100 actifs). Seules les agglomérations de Romorantin-Lanthenay, Nogent-le-Rotrou, Dreux, Châteaudun et Issoudun font exception.

Inversement, ce ratio a légèrement diminué dans les couronnes périurbaines et a fortement chuté dans leurs extensions (15 emplois en moins pour 100 actifs). Ainsi, cette urbanisation de la campagne peut amener certains villages en périphérie des grandes villes à devenir de nouvelles cités-dortoirs, les résidents des campagnes partant travailler dans les villes.

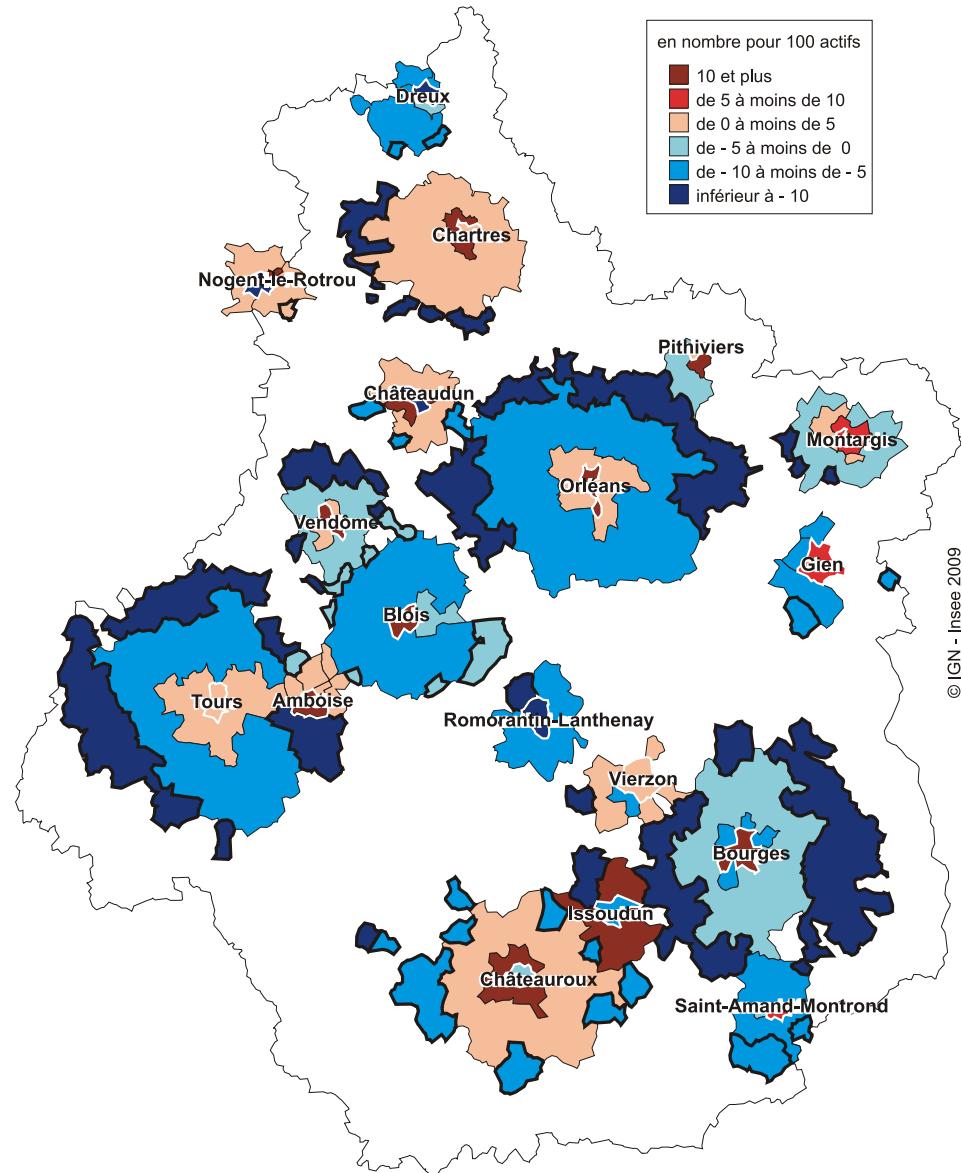
Le développement des aires de Bourges, Orléans et Tours s'appuie aussi sur des pôles d'emploi locaux

Les extensions les plus importantes en superficie (Bourges, Orléans, Tours) s'écartent un peu du schéma habituel, s'appuyant sur de nombreux emplois sur place, sur un mode plus « endo-

gène ». Dans ces espaces, le nombre d'emplois par actif et la part des actifs stables sont beaucoup plus élevés que dans la couronne périurbaine. Les extensions d'Orléans et de Bourges possèdent en effet des pôles d'emploi assez importants (voir encadré). Il semble que ces nouvelles communes intégrées à l'aire d'influence

soient plus autonomes. Ainsi, 38 % des salariés résidents travaillent dans l'extension de Bourges, où l'on compte 2 emplois pour 3 actifs. Ces communes ont connu entre 1999 et 2005 une des plus fortes baisses d'emploi salarié (plus d'un quart), en même temps qu'un léger recul de la population active et une stagnation de la population résidente. Pourtant, cette zone très stable bénéficie de flux significatifs en provenance de la couronne périurbaine de Bourges et de celle de Vierzon. L'extension d'Orléans présente un profil similaire malgré une baisse d'emploi beaucoup plus faible et une forte croissance de sa population active.

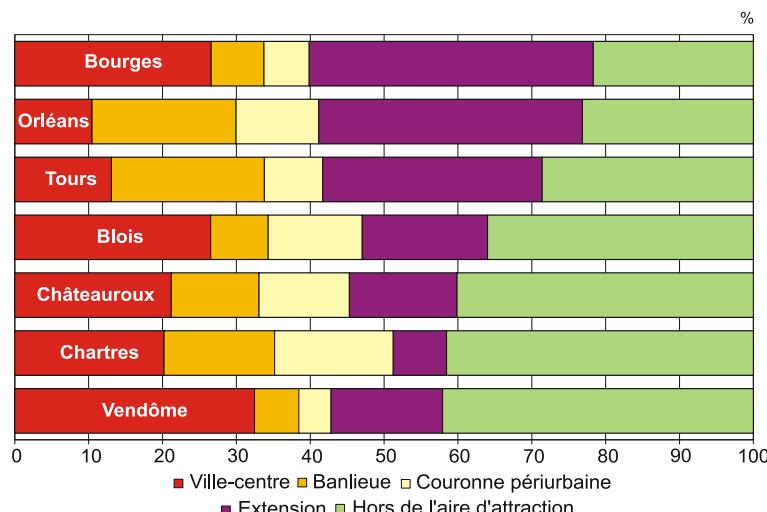
Évolution du nombre d'emplois salariés entre 1999 et 2004



Note de lecture : entre 1999 et 2004, la ville-centre d'Orléans a gagné plus de 10 emplois pour 100 actifs et la banlieue moins de 5 pour 100. En revanche, la couronne périurbaine d'Orléans a perdu entre 5 et 10 emplois pour 100 actifs et son extension plus de 10 pour 100.

Sources : Insee, DADS 2004 - Recensement de la population 1999

Lieu de travail des salariés résidant dans l'extension de l'aire urbaine



Source : Insee, DADS 2004

Tours est dans une situation intermédiaire. Sa couronne périurbaine a évolué plus favorablement que son extension, dans laquelle les emplois ont fortement baissé et le nombre d'actifs a moins progressé. Ces derniers sont presque aussi nombreux à travailler sur place qu'à sortir de l'aire d'influence.

Les autres espaces périurbains sont plus résidentiels et dépendants des pôles

Les autres aires urbaines se développent beaucoup moins et sur un mode plus résidentiel. Le modèle classique d'étalement des aires urbaines s'effectue par développement de la périurbanisation, c'est-à-dire par une dépendance de plus en plus forte des territoires périphériques aux pôles urbains. En fait, les emplois disponibles sont moins destinés aux actifs qui y résident qu'à ceux qui vivent en dehors de l'aire. Malgré un taux de couverture de l'emploi relativement élevé (comme à Bourges), les actifs des extensions de Blois et Saint-Amand-Montrond sont moins stables et travaillent plus à l'extérieur de l'aire d'influence que ceux de Bourges, Orléans et Tours. Mais si la population active et les emplois ont évolué positivement pour Blois, ces derniers sont en repli à Saint-Amand-Montrond.

Les extensions de Châteauroux, Chartres et Vendôme sont devenues plus résidentielles. Les taux de stabilité et de couverture de l'emploi y sont deux fois plus faibles que dans la couronne périurbaine et les actifs vont travailler plus loin. Cela traduit une plus forte dépendance vis-à-vis des pôles d'emploi extérieurs : plus de 40 % de leur main-d'œuvre travaille hors de l'aire d'influence. En effet, ces aires se développent en milieu rural sans pôle d'emploi majeur à proximité. De surcroît, leur nombre d'actifs s'est renforcé.

Des pôles d'emploi majeurs dans les extensions de Bourges et d'Orléans

Les extensions des aires urbaines sont généralement structurées autour de quelques communes qui concentrent les emplois offerts et les actifs qui y vivent.

Les communes des extensions de Bourges et d'Orléans possèdent chacune entre 15 et 20 établissements de plus de 100 salariés. Celles de Tours et de Blois en ont moins de 5.

L'extension de Bourges bénéficie d'un fort potentiel d'emplois grâce à de nombreux pôles répartis sur son territoire. La laiterie de Rians est le plus gros établissement de la zone et même de toutes les extensions de la région. Lunery (dans les équipements du foyer), Saint-Florent-sur-Cher (dans l'industrie automobile) et Mehun-sur-Yèvre (dans les produits minéraux et les composants électriques) comptent plus d'emplois que d'actifs résidents. Dans l'extension, ces deux dernières communes sont également, avec Avord, les plus pourvoyeuses d'actifs.

Orléans est dans une situation similaire. Dans son extension se trouvent des communes à la fois très résidentielles et offrant de nombreux emplois, comme Beaugency, Châteauneuf-sur-Loire ou Neuville-aux-Bois. De plus, de gros établissements sont implantés à Terminiers (équipements électriques), Artenay (sucrerie), Ouzouer-le-Marché (transports), Chilleurs-aux-Bois (plasturgie) et Saint-Martin-d'Abbat (agroalimentaire).

En revanche, Tours semble s'étendre dans des territoires plus éloignés de pôles d'emploi majeurs. Son extension compte assez peu d'emplois et des actifs plus mobiles. Langeais est le principal pôle d'emploi (plasturgie) de la zone. Mais d'autres communes comptent des établissements majeurs comme Bléré et Villedômer (maison de retraite), mais aussi Saint-Martin-le-Beau (caoutchouc).

Vendôme, Chartres et Châteauroux s'étendent relativement peu. Les établissements majeurs sont surtout implantés dans leurs couronnes périurbaines. Leurs extensions n'ont pas de pôle d'emploi significatif ; ces zones sont assez résidentielles. Mais elles sont limitrophes respectivement des communes de Montoire-sur-le-Loir, d'Illiers-Combray et de Buzançais, actuels pôles d'emploi ruraux ou de services.

Dans la faible extension de la couronne de Blois, les communes bénéficient de peu d'emplois et d'actifs résidents. Le plus gros établissement est situé à Neuvy (transports).

cé depuis 1999 malgré de fortes pertes d'emplois. Les tendances d'évolution sont similaires pour Amboise et Issoudun, respectivement dans le prolongement de Tours et de Châteauroux, mais avec un plus faible taux de couverture de l'emploi. Aussi faibles en nombre d'emplois par actif et en termes de stabilité, Vierzon, Gien ou Châteaudun, se sont encore moins étendues et sont sur une

tendance déclinante. Dans leurs extensions, le nombre d'actifs a chuté mais les emplois encore plus. Les extensions de Montargis et de Nogent-le-Rotrou sont encore moins stables que les précédentes et comptent seulement 2 emplois pour 10 actifs. L'espace périurbain s'est développé sur un mode purement résidentiel, par une forte hausse de la population active dans les quelques communes de l'extension.

Enfin, avec moins d'un emploi pour 10 actifs, l'extension de Dreux est la moins stable et la plus tournée vers l'extérieur. De surcroît, plus d'un tiers des emplois y a disparu depuis 1999, la plus forte baisse de toutes les extensions. Mais contrairement aux autres aires, la population active a baissé dans la couronne périurbaine et fortement progressé dans l'extension.

Pour comprendre ces résultats

Sources

Les déplacements des actifs sont étudiés grâce aux données contenues dans les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) au 31 décembre 2004. Celles-ci concernent les salariés du privé, du semi-public, ainsi que des fonctions publiques territoriale et hospitalière (environ 80 % de l'emploi salarié et plus de 70 % de l'emploi total). La fonction publique d'État est intégrée à l'étude au travers d'un fichier moins détaillé (Fichier général État). Les actifs considérés sont donc tous salariés.

Les établissements présents dans les territoires sont estimés à partir du dispositif « Connaissance locale de l'appareil productif » (CLAP) qui utilise les données issues de plusieurs sources, comme Sirene, Epure (Urssaf) ou DADS. CLAP rassemble à un niveau géographique fin et sur un champ complet, non limité au traditionnel champ « industrie, construction, commerce et services », des données sur la localisation des établissements employeurs. En sont exclus l'agriculture, les personnels militaires dépendant du ministère de la Défense, les emplois domestiques et les non-salariés. CLAP enregistre les postes de travail pourvus au 31.12.2007 par établissement employeur.

Enfin, d'autres indicateurs utilisent les résultats du recensement de population 2006, issus des enquêtes annuelles de 2004 à 2008. La résidence antérieure est celle au 1^{er} janvier cinq ans auparavant.

Définitions et méthode

Aires urbaines et aires d'influence : les aires urbaines ont été définies en 1999 comme étant un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine offrant plus de 5 000 emplois) et par des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. En 2004, les aires d'influence sont construites selon la même méthode, mais en se basant sur l'emploi salarié et non plus sur

l'emploi total, non disponible. Afin d'effectuer la comparaison entre 1999 et 2004, les aires urbaines ont été recalculées sur le même champ. Ainsi, en 2004, les aires d'influence d'un pôle d'emploi sont composées de quatre types d'espace :

- la (ou les) ville(s)-centre(s) : la commune pôle avec éventuellement les communes limitrophes ayant une population supérieure à la moitié de celle du pôle ;
- la banlieue : l'unité urbaine à l'exception des villes-centres ;
- la couronne périurbaine : l'aire urbaine à l'exception de l'unité urbaine ;
- l'extension de l'aire urbaine (lorsqu'elle est significative) entre 1999 et 2004, mesurée par comparaison entre les aires urbaines de 1999 et les aires d'influence de 2004.

Les récents résultats du recensement de population 2006 confortent la présente analyse et confirment l'extension des aires urbaines. Cependant, la prise en compte de catégories traditionnellement moins mobiles (emplois agricoles, non salariés) réduit parfois l'ampleur des extensions des aires urbaines.

Actif stable : actif qui travaille dans sa commune de résidence.

Nouveaux arrivants : population vivant dans l'extension d'une aire urbaine en 2006, mais pas cinq ans auparavant.

Pour en savoir plus

La présente publication s'appuie sur une étude réalisée en partenariat avec le Conseil régional et la direction régionale de l'Équipement du Centre. Le rapport d'étude « Déplacements domicile-travail en région Centre, 1999-2004 » est consultable sur le site internet www.insee.fr/centre rubrique « publications ».